



Casablanca 01 septembre 2014

Précisions

Suite aux informations déformées à propos de Royal Air Maroc en Mauritanie, la compagnie apporte les précisions suivantes :

Suite à un litige commercial traité par la justice mauritanienne, Royal Air Maroc a été tenue de verser à la partie adverse l'équivalent d'une somme de 211 000 DH. Mais suite à un dysfonctionnement lié à l'absence, en période de vacances, de nos avocats chargés de l'affaire, la compagnie n'a pas pu s'exécuter dans les délais réglementaires. De ce fait, et après la convocation auprès des autorités, l'affaire a été réglée par le versement de la somme en question.

L'affaire est donc close et la compagnie va investiguer sur les raisons indépendantes de sa volonté qui ont conduit à ce dysfonctionnement.